



Direction de l'instruction publique et de la culture
Secrétariat général
Gestion des ressources humaines
corps enseignants/CACEB
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 85 11
gs.bkd@be.ch
www.bkd.be.ch

Notre réf: 282112

Valable dès le 1^{er} mars 2023

Situation de l'emploi à l'école obligatoire ; recommandations en cas de difficultés de recrutement

1. Mesures d'urgence possibles en cas de difficultés de recrutement

Mesures d'urgence lors de la mise au concours d'un poste

- Proposer des offres d'emploi attrayantes (degré d'occupation, nature et étendue des tâches, degré scolaire, horaire, etc.)
- Renouveler la mise au concours du poste et, le cas échéant, la modifier
- Mettre au concours des postes de remplaçant·e·s (cf. Service des suppléances (SeSu) ; remplacements SOS)
- Évaluer la collaboration avec les communes voisines et mettre au concours les postes ensemble, en particulier dans le domaine de l'enseignement spécialisé
- Demander le soutien du service responsable de l'aide au recrutement de l'OECO : page du service (uniquement en allemand), +41 31 636 17 66 (ligne directe), stefan.hess@be.ch

Mesures d'urgence internes à l'école

- Augmenter le degré d'occupation des enseignantes et enseignants déjà en poste
- Mettre en place un mentorat destiné à soutenir les enseignantes et enseignants en début de carrière, les personnes en réorientation professionnelle et les étudiantes et étudiants. Un pool spécial destiné à décharger les mentors qui soutiennent les enseignantes et enseignants en début de carrière a été mis en place à cet effet.

(cf. les offres de formation continue de la Haute école pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel [HEP-BEJUNE ; www.hep-bejune.ch], pour la partie francophone du canton, et de la PHBern [PHBern; www.phbern.ch], pour la partie germanophone du canton, destinées aux enseignant·e·s en début de carrière).
- Contacter directement des enseignantes et enseignants intéressés de reprendre une activité dans l'enseignement
(cf. les offres de formation continue de la HEP-BEJUNE, pour la partie francophone du canton, et de la PHBern, pour la partie germanophone du canton, destinées aux enseignant·e·s souhaitant reprendre une activité dans l'enseignement)
- Recruter des personnes ne disposant pas du diplôme d'enseignement correspondant au degré ou à la discipline considérée
(cf. page dédiée à la réorientation des personnes venant d'autres horizons professionnels dans l'enseignement, uniquement en allemand).

- Prévenir les départs à la retraite anticipée (aborder suffisamment tôt avec les enseignant-e-s concerné-e-s les questions en lien avec le départ à la retraite, le futur degré d'occupation et la décharge horaire liée à l'âge)
- Contacter directement des enseignantes et enseignants à la retraite et les inciter à poursuivre ou à reprendre leur activité
- Fusionner des classes (le cas échéant en association avec l'intervention renforcée d'auxiliaires de classe, de civilistes ou de seniors) (d'entente avec les inspections scolaires)
- Modifier les disciplines proposées (d'entente avec les inspections scolaires : limitation de l'enseignement aux disciplines obligatoires seulement et engagement dans le cadre de l'offre ordinaire de personnes enseignant déjà dans le cadre du choix de l'école ; le cas échéant, suppression de l'enseignement par sections de classe)

2. Mesures proposées aux étudiantes et étudiants de la HEP-BEJUNE, de la NMS Bern et de la PHBern

Engagement à temps partiel d'étudiantes et d'étudiants des hautes écoles pédagogiques

Les étudiantes et étudiants de l'*Institut Primarstufe* de la PHBern, de l'*Institut Sekundarstufe I* de la PHBern et de la NMS Bern ont la possibilité de suivre leurs études à temps partiel tout en prolongeant la durée de leurs études. Dans la partie germanophone du canton, les directions d'école peuvent transmettre directement les offres d'emploi à la PHBern et à la NMS pour qu'elles les affichent dans leur établissement. Dans la partie francophone, les offres d'emploi sont envoyées aux étudiantes et étudiants par courriel.

Institut Primarstufe de la PHBern : « Studienbegleitender Berufseinstieg » (« Les premiers pas dans la profession en cours d'études ») : les étudiantes et étudiants effectuent leur dernière année d'études en deux ans. Au cours de ces quatre semestres, ils travaillent à temps partiel dans une école et y effectuent leurs derniers stages. En parallèle, ils suivent les cours à la PHBern. Dans la nouvelle filière d'études préparant à l'enseignement au degré primaire de la PHBern, qui sera lancée à l'automne 2023, les étudiantes et étudiants auront la possibilité de combiner leurs études avec un poste d'enseignement à temps partiel. Les écoles concernées et la PHBern organisent ensemble la phase d'initiation professionnelle. En combinant études et emploi à temps partiel, les étudiantes et les étudiants ont plus de possibilités de transfert.

Institut Primarstufe de la PHBern : suite au test d'aptitude professionnelle, les étudiantes et étudiants à temps partiel ont la possibilité de choisir des options de temps partiel (stages organisés de manière autonome ou stages en cours d'emploi dans une classe où ils sont engagés).

Institut Sekundarstufe I de la PHBern : les étudiantes et étudiants peuvent accomplir intégralement ou en partie divers stages (Praktikum 2, Praktikum 3, Praktikum 4) dans les classes où ils sont engagés.

NMS Bern : les étudiantes et étudiants engagés par une école peuvent effectuer l'un des stages de 3^e année (stage de trimestre de 5 semaines ou stage de fin d'études de 6 semaines) dans le cadre de leur engagement.

HEP-BEJUNE : association études/emploi dans le domaine de l'enseignement secondaire (cf. notice « Concilier études en formation secondaire et emploi » de la HEP-BEJUNE)

Association études / emploi

**Engagements
semestriels**

- Partie germanophone du canton : les écoles peuvent annoncer les postes qu'elles n'ont pas pu pourvoir. Les étudiantes et étudiants en dernière année de formation pour le degré primaire et les étudiantes et étudiants en formation pour le degré secondaire I peuvent être engagés pour le semestre en question. Ils sont accompagnés durant leur intervention par les instituts et les directions d'école concernés.

3. Renseignements

Si vous avez besoin de renseignements sur les mesures à prendre en cas de difficultés de recrutement, vous pouvez vous adresser à l'inspection scolaire compétente ou à l'Unité Gestion des ressources humaines Corps enseignant, Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne (031 633 83 28).